

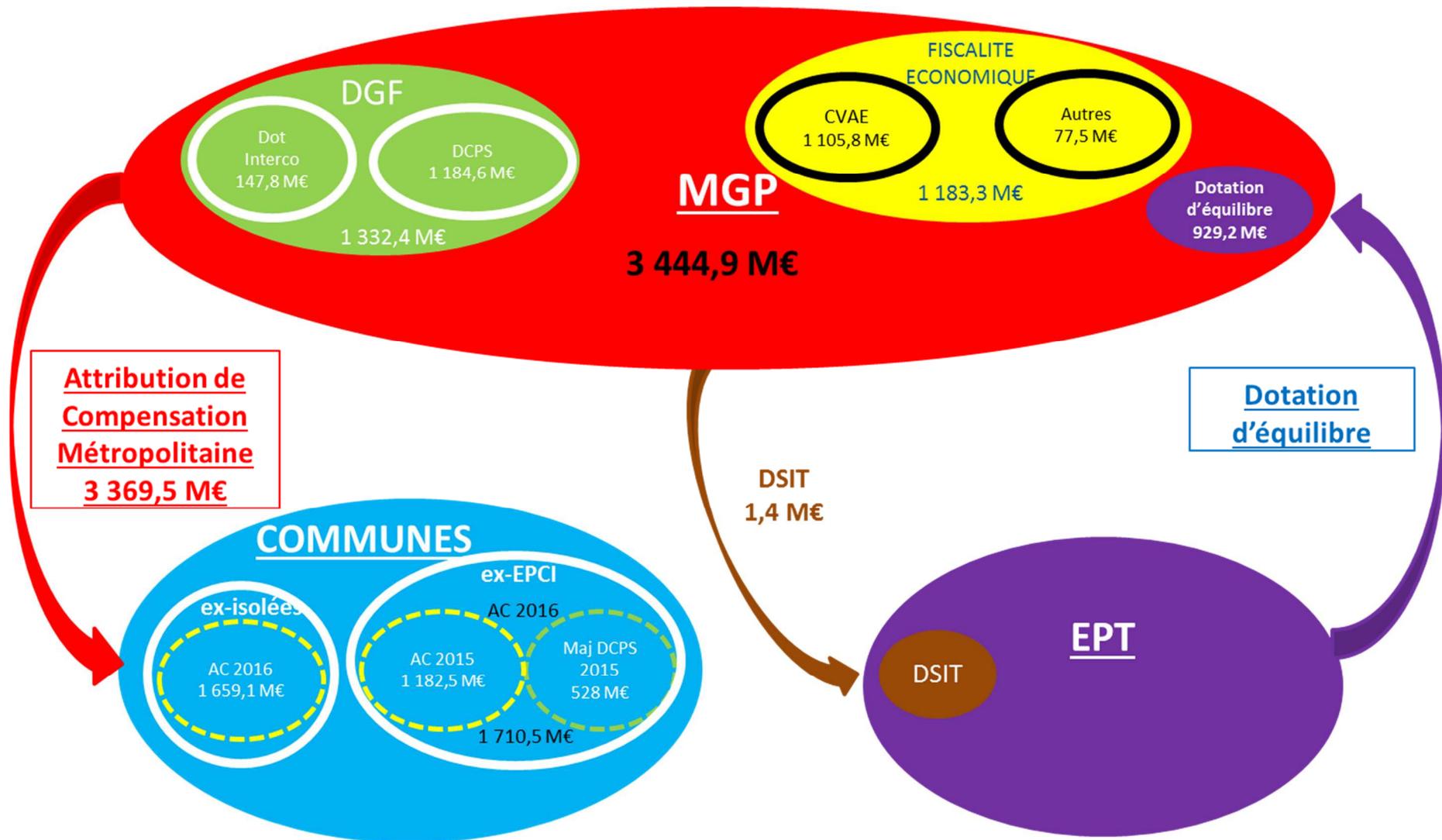
La Métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 et ce rapport de présentation du compte administratif 2016 est celui de sa première année d'exercice.

Toutefois, le compte administratif de la première année d'existence de la MGP ne reflète pas l'activité d'une année complète. En effet, la MGP a pu bénéficier jusqu'au 30 juin 2016 des ressources logistiques et humaines de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

L'administration de la MGP s'est constituée progressivement à compter de juillet 2016. En octobre 2016, la MGP a déménagé pour s'installer dans son nouveau siège. Ses nouveaux locaux sont désormais situés au 17 avenue Pierre-Mendès France dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

2016 constitue l'année d'instauration du circuit financier entre MGP, communes et établissements publics territoriaux (EPT). Ces flux représentent plus de 98% des recettes et des dépenses de la MGP. Le schéma suivant retranscrit ces flux.

Année 2016 - Circuit financier MGP-Communes-EPT



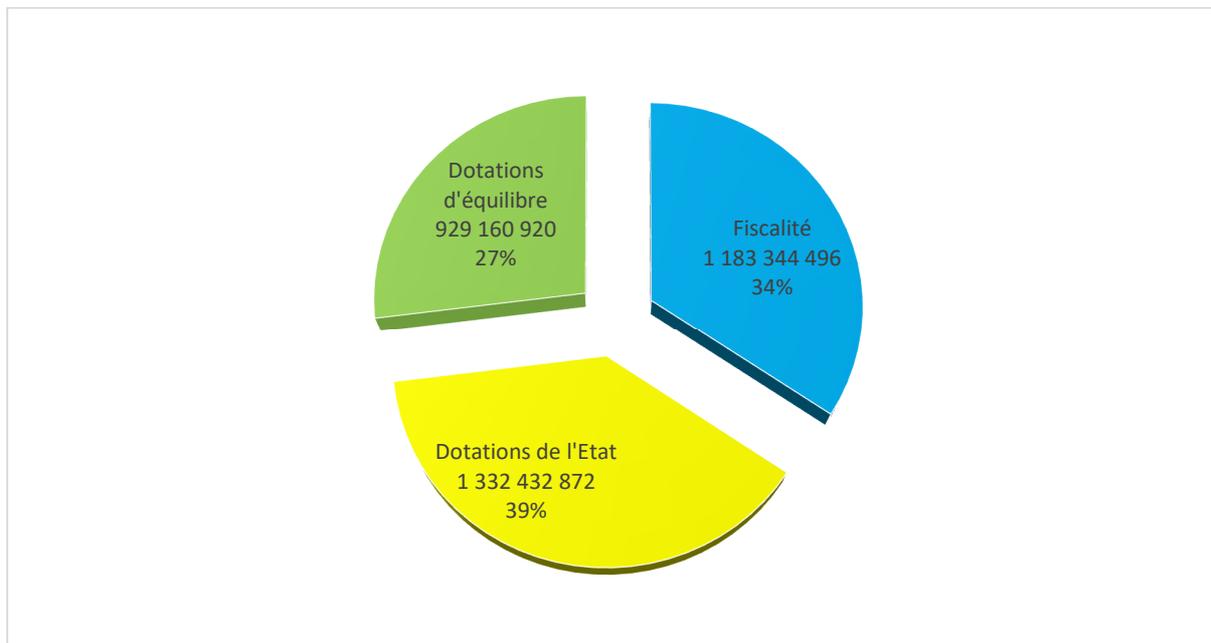
Première partie – Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint 3,44 Mds d'euros en 2016 :

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016
731	Impôts et taxes	1 187 004 351,00	1 183 344 496,15
	<i>dont CVAE</i>	<i>1 105 873 177,00</i>	<i>1 105 830 608,00</i>
	<i>dont taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</i>	<i>54 168 971,00</i>	<i>52 041 817,15</i>
	<i>dont imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)</i>	<i>23 479 479,00</i>	<i>21 925 366,00</i>
	<i>dont taxe additionnelle sur le foncier bâti (TATFNB)</i>	<i>3 306 929,00</i>	<i>3 370 910,00</i>
	<i>dont attribution de compensation</i>	<i>175 795,00</i>	<i>175 795,00</i>
74	Dotations et participations	2 261 551 208,00	2 261 593 792,00
	<i>dont dotation d'intercommunalité</i>	<i>147 758 019,00</i>	<i>147 758 019,00</i>
	<i>dont dotation de compensation de la part salaires</i>	<i>1 184 632 283,00</i>	<i>1 184 632 283,00</i>
	<i>dont dotations d'équilibre</i>	<i>929 160 906,00</i>	<i>929 160 920,00</i>
	<i>dont compensation CVAE</i>		<i>42 570,00</i>
75	Autres produits de gestion courante		12 850,22
77	Produits exceptionnels		194,56
Recettes réelles de fonctionnement		3 448 555 559,00	3 444 951 332,93

La répartition entre les 3 principales recettes de la MGP est assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



1.1. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Le chapitre Impôts et taxes comptabilise 1 183 344 496 € dont la majeure partie (93%) est constituée du montant de CVAE.

La **CVAE** qui atteint 1 105,8 M€ euros en 2016 est la première recette de fiscalité économique sur laquelle la MGP ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. Ainsi la première estimation pour 2016 notifiée par la DGFIP fin 2015 prévoyait un recul entre 2016 et 2015 qui n'a pas été constaté puisque le produit de CVAE réellement perçu est en croissance de 0,41 % soit + 4,5 M€ entre 2015 et 2016 sur le périmètre métropolitain.

Le Conseil métropolitain a délibéré fin septembre 2016 pour voter la fixation du coefficient de **la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** à 1 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Seule recette fiscale de la MGP sur laquelle le Conseil métropolitain dispose d'un pouvoir de vote du coefficient, cette décision entraîne une baisse de recette par rapport aux prévisions budgétaires. Son produit 2016 est égal à 52 M€.

Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) et de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** représente 25,3 M€ en 2016.

Enfin, une commune¹ reverse à la MGP une attribution de compensation négative pour 175 795 €.

1.2. Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 comprend deux regroupements de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

1.2.1. La DGF en 2016 : 1,3 Mds €

¹ Ville d'Avray.

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant est égal à 1 332,4 M€ en 2016.

En 2016, la **dotation d'intercommunalité** de la MGP correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants auquel s'applique la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. Elle s'élève à 147,8 M€.

La **dotation de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la MGP en 2016 a subi, comme les années précédentes lorsque cette recette était perçue par les communes et les anciens EPCI, la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). Cette dotation a baissé de 1,94% en 2016 et le produit 2016 de la dotation de compensation de la MGP atteint 1 184,6 M€.

En 2016, la MGP assure, pour les communes qui étaient isolées en 2015, la neutralité du reversement de ce produit dans leur attribution de compensation tout en supportant la baisse de 2016 soit 13,2 M€.

1.2.2. Les dotations d'équilibre : 929,2 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la MGP représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain.

D'une part, les EPT sont désormais les seuls attributaires de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS² de leurs communes. D'autre part, ils ne versent plus d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la MGP qui verse toutes les attributions de compensations aux communes.

Toutefois, la loi qui s'applique en 2016 prévoit que la dotation d'équilibre soit révisée chaque année pour tenir compte de l'indexation de la dotation d'intercommunalité ainsi que de la diminution de la DCPS.

En 2016 première année de la MGP, les EPT ne se voient pas répercutée la baisse de la dotation d'intercommunalité supportée par la MGP. En revanche, la MGP répercute aux EPT dans la dotation d'équilibre, la baisse de la DCPS (-1,94%) sur les montants de DCPS provenant des ex-EPCI qui les composent.

2. Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

² Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016
011	Charges à caractère général	3 859 737,00	1 260 886,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 198 600,00	1 099 311,74
014	Atténuations de produits	3 370 859 072,00	3 370 859 072,00
	<i>dont Attributions de compensation (AC)</i>		<i>3 369 495 940,00</i>
	<i>dont Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)</i>		<i>1 363 132,00</i>
65	Autres charges de gestion courante	1 732 043,00	1 377 678,38
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	243 000,00	25 462,03
67	Charges exceptionnelles	400 000,00	84 523,10
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 378 292 452,00	3 374 706 934,02
023	Virement à la section d'investissement	70 263 107,00	
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	70 263 107,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement	3 448 555 559,00	3 374 706 934,02

2.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 1 260 886,77 €.

Un peu plus de la moitié de ces dépenses est constituée par les loyers, charges locatives et taxes foncières (681 K€), 20% concerne les dépenses de communication et frais de colloques (265 K€) et les prestations de services avec les dépenses d'honoraires atteignent 15% (184 K€).

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016
011		Charges à caractère général	3 859 737,00	1 260 886,77
	60623	Alimentation		91,62
	60632	Fournitures de petit équipement		2 866,80
	6064	Fournitures administratives		4 806,64
	611	Contrats de prestations de service		157 449,17
	6132	Locations immobilières		520 655,90
	61351	Locations matériel roulant		1 993,32
	61358	Locations autres		1 058,40
	614	Charges locatives de copropriété		133 416,62
	6156	Maintenance		1 434,14
	6161	Primes d'assurance multirisques		1 618,09
	6168	Primes d'assurance autres		410,48
	6182	Documentation générale et technique		17 914,98
	6184	Versements à des organismes de formation		2 127,80
	6185	Frais de colloques et séminaires		66 859,36
	6188	Autres frais divers		2 491,57
	62268	Autres honoraires, conseils		26 808,72
	6231	Annonces et insertions		29 520,00
	6233	Foires et expositions		51 212,58
	6234	Réceptions		44 536,85
	6236	Catalogues et imprimés et publications		46 876,32
	6238	Divers relations publiques		25 616,14
	6241	Transports de biens		3 225,40
	6251	Voyages, déplacements et missions		4 634,50
	6261	Frais d'affranchissement		3 317,95
	6262	Frais de télécommunications		2 397,33
	6281	Concours divers (cotisations...)		7 949,00
	6282	Frais de gardiennage		745,02
	62875	Remboursement de frais aux communes membres		71 885,47
	63512	Taxes foncières		26 966,60

2.2. Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses de personnel de la MGP en 2016 n'ont réellement débuté qu'en juin 2016 avec 3 agents effectivement payés par la MGP ce mois-là. En effet, sur le premier semestre, ce sont des agents de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris qui ont travaillé pour le compte de la MGP. Certains d'entre eux ont rejoint la MGP dès juillet 2016 et des recrutements ont été effectués progressivement pour étoffer l'administration métropolitaine dont l'effectif atteint 28 agents au 31/12/16.

2.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les atténuations de produits sont constituées de reversements de fiscalité : les attributions de compensation (AC) versées aux communes membres pour 3 369 495 940 € et la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) versée en 2016 aux territoires pour 1 363 132 €.

2.3.1. Les attributions de compensation métropolitaines (AC)

La MGP, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres pour la première année en 2016 leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année

2016, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la MGP (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC ont été ajustées des rôles supplémentaires et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

Ces AC ne comprennent aucun transfert de charges en 2016 comme voté lors de la première réunion en décembre 2016 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Leur montant s'élève à **3 369,5 M€** dont 528 M€ liés à la majoration de leur AC 2015 pour les communes ex-EPCI correspondant à la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle (DCPS). Cette majoration DCPS permet dans le circuit financier métropolitain d'assurer le reversement de ce produit aux EPT qui le percevaient directement avant la création de la MGP.

2.3.2. La Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT)

La **Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial** a été instituée en 2016 comme prévu par la loi NOTRe puisque l'évolution de CVAE entre 2015 et 2016 est positive à + 0,41% (+ 4 543 770 €). Son taux a été voté au niveau de 30% de la croissance de CVAE et le montant total de 1 363 132 € a été réparti entre les territoires métropolitains. Les versements ont été effectués selon la répartition ci-dessous :

Territoire	Taux DSIT = 30%
Paris	59 936
Vallée Sud Grand Paris	155 504
Grand Paris Seine Ouest	203 024
Paris Ouest la Défense	292 099
Boucle Nord de Seine	120 302
Plaine Commune	144 308
Paris Terres d'Envol	75 479
Est Ensemble	77 303
Grand Paris Grand Est	69 830
Paris Est Marne et Bois	30 540
Grand Paris Sud Est Avenir	45 265
Grand Orly Seine Bièvre	89 542
Total général	1 363 132

2.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante et chapitre 6586 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les chapitres 65 et 6586 regroupent les indemnités des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques pour 1 403 140 € en 2016. De même que pour l'administration, en 2016, les élus ont commencé à percevoir des indemnités à partir du 1^{er} juillet.

2.5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles égales à 84 523,10 € concernent pour 83 017,67 € des dépenses exceptionnelles liées à l'entrée dans les nouveaux locaux de la MGP.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 70 244 398,91 €.

Deuxième partie – Section d'investissement

82% des dépenses réelles d'investissement sont destinées aux subventions d'équipement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ainsi qu'à celles du fonds de concours aux communes inondées et du dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre ». Le solde permet de financer des dépenses d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières liées au siège de la MGP.

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016
20		Immobilisations incorporelles	190 000,00	49 740,00
	2051	<i>Concessions et droits similaires</i>		49 740,00
204		Subventions d'équipement versées	68 773 107,00	4 206 743,99
	2041411	<i>Organismes publics Biens mobiliers, matériel et études communes membres</i>		141 700,00
	2041412	<i>Organismes publics Bâtiments et installations communes membres</i>		2 520 077,87
	2041581	<i>Organismes publics Biens mobiliers, matériels et études autres groupements</i>		50 000,00
	2041582	<i>Organismes publics Bâtiments et installations autres groupements</i>		1 490 000,00
	20421	<i>Personnes droit privé Biens mobiliers, matériel et études</i>		4 966,12
21		Immobilisations corporelles	900 000,00	451 509,98
	2181	<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>		31 533,60
	21838	<i>Autre matériel informatique</i>		7 761,60
	21848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>		275 748,32
	2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>		136 466,46
27		Autres immobilisations financières	400 000,00	397 099,81
	275	<i>Dépôts et cautionnements versés</i>		397 099,81
Dépenses réelles d'investissement			70 263 107,00	5 105 093,78

1.1. Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend uniquement les coûts du site internet de la MGP pour 49 740 €.

1.2. Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

La MGP a versé en 2016 4 206 743,99 € de subventions d'équipement dans le cadre de trois dispositifs :

- Le Fonds d'Investissement métropolitain (FIM) pour 3 421 700 €
- Le fonds de concours aux communes inondées pour 780 077,87 € (pour un fonds d'un montant total de 1 M€)
- L'aide à l'acquisition de véhicules propres « Métropole Roule Propre » pour 4 966,12 € (première aide octroyée dans la limite de 5 000 €).

Chapitre	Article	Libellé	Compétence FIM	Réalisé 2016	Détail 2016
204	2041411	Organismes publics Biens mobiliers, matériel et études communes membres		141 700,00	
		FIM - Les Lilas	Développement durable		60 000,00
		FIM - Sceaux	Développement durable		16 100,00
		FIM - Le Prés Saint Gervais	Développement durable		37 500,00
		FIM - Bourg-La-Reine	Développement durable		20 100,00
		FIM - Gagny	Développement économique		8 000,00
204	2041412	Organismes publics Bâtiments et installations communes membres		2 520 077,87	
		Fonds communes inondées -Sucy-en-Brie			41 496,19
		Fonds communes inondées - Villeneuve-le-Roi			479 436,30
		Fonds communes inondées -Villeneuve-Saint-Georges			259 145,38
		FIM - Rueil-Malmaison	Développement durable		100 000,00
		FIM - Clamart	Développement durable		300 000,00
		FIM - Les Lilas	Rénovation thermique		420 000,00
		FIM - Pantin	Rénovation thermique		320 000,00
		FIM - Nanterre	Rénovation thermique		500 000,00
		FIM - Bourg-La-Reine	Développement économique		100 000,00
204	2041581	Organismes publics Biens mobiliers, matériels et études autres groupements		50 000,00	
		FIM - EPT Est Ensemble			50 000,00
204	2041582	Organismes publics Bâtiments et installations autres groupements		1 490 000,00	
		FIM - EPT GPSO	Développement durable		248 000,00
		FIM - EPT Vallée Sud Grand Paris	Développement durable		52 000,00
		FIM - EPT Est Ensemble	Développement durable		300 000,00
		FIM - EPT Est Ensemble	Développement économique		500 000,00
		FIM - EPT Est Ensemble	Franchissements		390 000,00
204	20421	Personnes droit privé Biens mobiliers, matériel et études		4 966,12	
		Métropole Roule propre - 1 particulier	Développement durable		4 966,12
204	204	TOTAL		4 206 743,99	
		FIM			3 421 700,00
		Fonds communes inondées			780 077,87
		Métropole Roule propre			4 966,12

Dans le cadre du FIM, le montant total alloué en 2016 par le Comité d'examen du FIM puis validé par le Bureau métropolitain est de 6 528 500 € dont 3 421 700 € ont été mandatés sur l'année 2016.

1.3. Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de 451 509,98 € sont liées aux acquisitions d'équipement des nouveaux locaux de la MGP (agencements, matériels de bureau, matériel informatique).

1.4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ce chapitre correspond au versement de dépôts de garantie dont celui du bail signé avec la Caisse des dépôts pour le nouveau siège de la MGP d'un montant de 384 899,81 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 5 105 093,78 €.

Le résultat global (fonctionnement+investissement) de l'exercice 2016 s'établit à **65 139 305,13 €**.

Ce résultat est obtenu sans recours à l'emprunt.